

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 02/07/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six

le : jeudi deux juillet à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 26/06/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAINE Cécile, PENHOUËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine.

ABSENTS : PUIS Xavier, LEDERER Wendy, MARGOLLIET Régis, LAURENT Camille.

PROCURATIONS : PUIS Xavier à AVOUAC Boris, MARGOLLIET Régis à BESSON-MAGDELAINE Cécile, LAURENT Camille à LENEVEU Nicolas.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026 07 30 Représentants au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCPR

Monsieur le Maire rappelle que le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Rochois souhaite reconstituer la CLECT, suite au changement d'exécutif, en vue d'anticiper d'éventuelles prises de compétence dans les années à venir.

Considérant la délibération n°2026-120 du 16 juin 2026 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois portant sur la création et la composition de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur le Maire précise que chaque commune doit désigner 2 membres, soit le Maire et un membre du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNE M. Boris AVOUAC et M. Nicolas LENEVEU représentants à la CLECT

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC

Le secrétaire, Anthony PENHOUËT



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 074-217402445-20260702-2026_07_30-DE

S²LOW